Image not found or type unknown

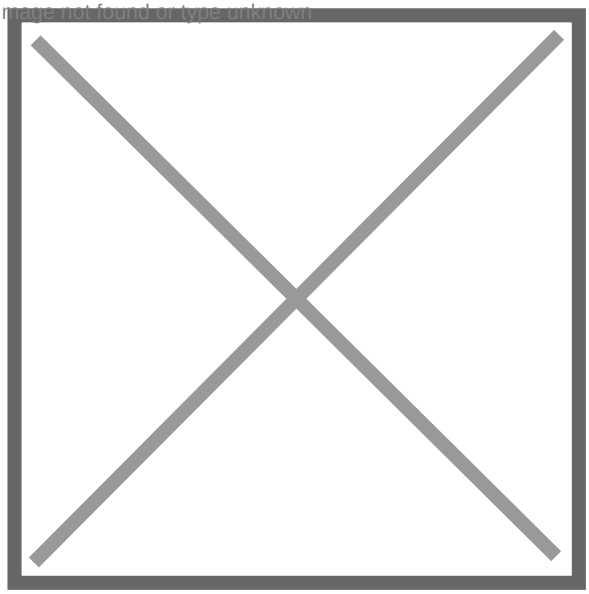

Demande de préjudice auprès du plein contentieux

Par **paul33_old**, le **01/09/2007** à **16:57**

Fonctionnaire à la fonction publique hospitalière, le 11/05/06 mon directeur m' a annoncé oralement que je ne serais plus sur mon poste et de laisser les clès. Choquée par cette décision, je suis tombée en dépression en arrêt de maladie du 12//05/07 au 31/08/2007. Déséquilibrée, je n'ai pas réfléchie j'ai demandé à la date du 16//06:07une disponibilité pour convenances personnelles qui a été acceptée car je lui avait tendue la perche. Bien sûr il y avait des problèmes au sein du service, mais il ne m'a pas donné le choix de me défendre. Par les dires de mon collègue, dès le 21/05/07 une personne titulaire a été recrutée par mutation sur mon poste. Ma collègue m' a aussi dit qu'il a été dit qu'il m'avait proposé un poste. Chose qui est totalement inexacte car je n'ai jamais eu de proposition officiel pour un nouveau poste et ni les motifs pour lesquels j'ai été évinçée de mon poste. Avec le recul étant mieux je n'aurai pas dû prendre un congé de maladie mais mon état ne me permettait pas de me rendre à mon travail. A ce jour je suis suivie par un thérapeute. Ma disponibilité a été une fuite une souffrance devant la manière dont j'ai été traitée tout à été fait à mon insu. je voudrais savoir si je peux demander par écrit à mon directeur en sachant que ma dispo est acceptée au 01/09/07. les motifs qui lui ont poussés à m'éjecter de mon poste, car j'aimerai faire appel au juge en plein contentieux avec les réponses qu'il pourrait me fournir. Est-il en droit de me répondre ? Je pourrais obtenir des témoignages d'autres collègues s'ils ne changent pas d'avis et peut-être obenir réparation du préjudice subie. mère de 2 enfants j'ai perdu ma situation professionnelle car je me suis laissée piégé je n'ai pas pris conseil auprès de professionnel. Pensez-vous que je peux amener mon affaire en justice ai-je suffisament d'argument ? Dans le cas contraire puis-je faire annuler ma disponibilité par le fait que j'étais en maladie quand je l'ai demandé et que je n'ai pas suffisament apprécier les conséquences sur mon avenir professionnel.
Avait - t'il le droit de jeter aussi brutalement sans motifs officiels san me préparer? j'ajoute aussi que nerveusement mes conditions de travail étaient très difficile, je n'ai jamais eu son

appui et pas de supérieur hiérarchique. En aôut une attaché d'administration a été recruté dans ce service, chose étant nécesssaire et moi j'ai été lésé, remercier comme une rien de rien. merci de me dire ce que je peux faire. les délais nécessair

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés